

Compte-rendu réunion du Comité de quartier Plein Sud du mercredi 6 mars mars 2024 de 18h35 à 21h

Présents :

Membres de droit : Madame Marie-Sophie LESUEUR, Présidente du comité de quartier. Monsieur Matthieu DEVRIENDT, Vice-Président du comité de quartier. Madame Colette MORIN, représentante de l'association de quartier.

Invité : Le Maire, Etienne LENGEREAU.

Membres du collège des habitants : Monsieur Christian CHASSAN, Monsieur Clément FELTIN, Madame Michèle HOCHART, Monsieur Damien PROSSAIRD, Monsieur Fabrice JAUNET, Monsieur Antoine RICHER, Monsieur Alain RICCI, Monsieur Esteve AUBOUER, Monsieur Stéphane BELLOCQ, Madame Joane HEUDRE, Monsieur Philippe ROYER-GASPARD, Monsieur Olivier GALLIGARI, Monsieur Fabrice ARTAUD, Madame Anne-Marie GIRBAL, Madame Siba HECQUET, Madame Isabelle MANGIN, Monsieur Erwan QUEMENER, Madame Marie BOURDET, Madame Violaine GOUARNE, Monsieur José SCHOUMAKER, Madame Sarah COLLIER et Monsieur André QUICHERON.

Excusés :

Membres du collège des habitants : Madame France HERMITE, Madame Corinne RIBEMONT, Monsieur Gérard VAUCORET.

Absents :

Aucun

N.B : Membres de droit : Pas encore de représentant pour les entrepreneurs du quartier et les commerçants du quartier dans ce comité.

Rappel de l'ordre du jour :

- I. Présentation de l'ensemble des membres du comité et des représentants du Pôle démocratie participative.
- II. Rôle et missions du Comité de quartier et présentation de la charte.
- III. Modalités de fonctionnement des réunions du comité de quartier (prise de parole, temps de parole, mode de décision ...).
- IV. Présentation des projets sur le quartier
- V. Remarques et questions diverses.

Présentation de l'ensemble des membres du comité et des représentants du Pôle démocratie participative :

Monsieur le Maire, présent pour la première réunion, Madame Marie-Sophie LESUEUR, Présidente du comité de quartier et Monsieur Matthieu DEVRIENDT, Vice-président, remercient les membres du comité de quartier de leur présence et proposent de faire un tour de table pour que chacun se présente. Éléments attendus : Nom, prénom / depuis quand êtes-vous installés à Montrouge ? Motivations ?

Introduction par Étienne LENGEREAU, Maire de Montrouge :

Pourquoi avoir mis en place les comités de quartier : des instances de démocratie participative ?

Placer les Montrougiens au cœur des projets qui les concernent, échanger avec eux pour faire émerger des idées nouvelles et ambitieuses, co-construire la Ville de demain. C'est l'objectif que s'est fixé la Municipalité, depuis 2017, en insufflant une dynamique nouvelle à la Démocratie Participative.

La démocratie participative complète et enrichit l'exercice de la démocratie représentative. Associer les habitants aux décisions et choix de la Ville de Montrouge permet de répondre au mieux aux attentes des citoyens et doit permettre d'assurer l'intérêt général.

Plusieurs dispositifs de **Démocratie participative** sont mis en place par la Ville :

- Consultations et concertations,
- Réunions publiques,
- Balades urbaines,
- Budgets Participatifs,
- Comités de quartier,
- Conseil Municipal des Enfants,
- Comité Consultatif des Jeunes.

Les comités, qu'est-ce que c'est ?

Les Comités de quartier sont des instances de démocratie participative qui visent à améliorer la vie d'un quartier par :

- L'identification de besoins et problématiques propres au quartier.
- La réflexion autour de solutions et projets de quartier.

Pour cela le Comité de quartier échange lors de réunions dans un véritable exercice de démocratie participative : il propose, il donne son avis, il contribue aux actions qui favorisent la participation citoyenne à la vie du quartier

Composition des Comités de quartier :

Montrouge est composée de **6 quartiers** (Portes de Montrouge, Vieux Montrouge, Montrouge Est, Ferry-Buffalo, Plein Sud et Jean Jaurès). Il existe un Comité par quartier.

Chaque comité de quartier est constitué de **5 membres de droit** :

- 2 élu(e)s du Conseil Municipal (Président et Vice-président du CQ)
- Un représentant de l'association de quartier.
- Un représentant des commerçants du quartier.
- Un représentant des entrepreneurs du quartier.

Et d'un **collège d'habitants** composé de 5 (minimum) à 25 (maximum) Montrougiens majeurs volontaires.

277 candidatures ont été déposées soit sur le site de la Ville, soit par bulletin papier auprès du Pôle Démocratie Participative. C'est plus qu'il y a 3 ans. Tous les quartiers ont comptabilisé plus de 25 candidatures ce qui a donné lieu à un tirage au sort le 22 janvier 2024.

Présentation des projets sur le quartier par Monsieur le Maire :

Pour commencer, Monsieur le Maire présente les grandes problématiques auxquelles la Ville de Montrouge doit répondre et les orientations suivies pour les années à venir :

- **La végétalisation** : Montrouge s'étend sur une superficie de 2km² ce qui rend difficile la création de nouveaux espaces verts. Pourtant, la végétalisation de la Ville est la priorité des Montrougiennes et des Montrougiens. Aussi, la Mairie rachète du foncier pour détruire des immeubles et construire des espaces verts à la place (ex : 127 Av de la République / 47-49 Av de la République / 80 av. Verdier). Elle végétalise également l'ensemble de ses espaces publics lors des grands projets de réaménagement (ex : 80 arbres plantés rue de la Vanne, 200 arbres plantés quartier Péri-Ginoux-Gautier, etc.)

- **Le logement** : la France - et l'Île-de-France en particulier - connaissent une crise du logement dont les perspectives d'avenir sont très incertaines. Le logement manque en région parisienne et Montrouge reste une ville particulièrement dense. L'objectif de la Ville est de mettre en œuvre l'ensemble des mesures, aménagements et conditions nécessaires à la « densité heureuse » : faire de la densité un atout grâce auxquels l'ensemble des services et commodités quotidiennes sont accessibles à pied en moins d'un quart d'heure. Une ville dynamique et attractive dans laquelle viennent s'installer des professionnels de santé, des commerces, etc. Dans le même temps, Montrouge doit pouvoir répondre à l'obligation légale de construire davantage de logements sociaux puisque la Ville est carencée (elle paie une amende annuelle) : Montrouge dispose aujourd'hui de 22% de logements sociaux là où la loi en impose 25%. Pour cela, la Ville se reconstruit sur elle-même et dessine des projets ambitieux alliant logements sociaux, logements intermédiaires logements en accession libres mais aussi espaces verts, services et espaces publics.

- **La mobilité** : 3^e enjeu prioritaire de la Ville, la mobilité a beaucoup évolué à Montrouge grâce au « Plan de mobilité » mis en place à l'été 2023. L'objectif est d'apaiser la circulation grâce à la mise en sens unique des voies, au passage à 30km/h des rues secondaires et à l'autorisation du contre-sens cyclable sur celles-ci. Ce plan de mobilité a fait l'objet de nombreux échanges avec les habitants et, en particulier, avec les membres des comités de quartier. Le stationnement sera également au centre des réflexions dans les années à venir pour encourager les Montrougiennes et les Montrougiens à garer leurs véhicules en sous-sol afin de libérer de l'espace public et le rendre aux piétons ou aux végétaux. Actuellement les 11 parkings publics souterrains de la ville sont sous la contrainte d'une DSP (Délégation de Service Public) jusqu'en 2026. Lorsque cette DSP prendra fin, la ville pourra proposer de nouvelles tarifications afin de rendre le stationnement en parkings souterrains plus attractifs.

M. le Maire précise que ces 3 enjeux prioritaires complètent les politiques publiques quotidiennes de la Ville et représentent les principaux postes de dépense tels que le scolaire et le périscolaire, la petite enfance, le bien vieillir, la culture, le sport, la santé, la solidarité, etc.

Concernant les projets du quartier :

C'est le quartier qui va le plus évoluer dans les années qui viennent avec notamment l'arrivée de la ligne 15 prévue pour fin 2025 et qui va transformer ce quartier.

Citons également :

- Le rafraîchissement du square Renaudel.
- Le jardin aromatique et fruitier au cœur du parc Messier.
- La promenade des 2 gares.
- L'avenue Pierre Brossolette.
- Les Halles de Montrouge.
- Le Haut-Mesnil.
- La gare Châtillon-Montrouge.
- Le quartier de gare Châtillon-Montrouge.

Pour plus d'informations sur ces projets : Voir Powerpoint en annexe

Remarques et questions diverses suite à la présentation des différents projets par Monsieur le Maire :

- **Plusieurs questions sont posées concernant le projet de la gare Châtillon-Montrouge, taille du périmètre du projet, durée des travaux pour finaliser l'ensemble du projet, quelles constructions vont être implantées (logements) et sécurité des abords de la nouvelle gare ?**

Réponse : Le périmètre du projet s'étend d'une part, de l'avenue Pierre Brossolette à l'avenue de la Marne et, d'autre part entre l'actuelle gare Châtillon-Montrouge et la rue Germain Dardan. Ce projet va s'étaler sur plusieurs années (10 ans environ) avec, dans un premier temps, une priorité donnée à l'aménagement des abords de la gare afin de permettre, lors de la mise en circulation de la ligne 15, prévue fin 2025, une grande accessibilité et faciliter ainsi les déplacements des riverains. La Ville

souhaite faire un projet accessible, avec des équipements publics et des espaces végétalisés agréables. Enfin concernant les constructions, l'Etat incite la Ville à construire des logements autour des gares et 30% de ces logements seront des logements sociaux.

- Est-ce qu'un embellissement du boulevard Romain Rolland qui n'est pas très agréable et vétuste à certains endroits est prévu ?

Réponse : Des aménagements de cette partie sont en réflexion avec la ville de Paris qui en est propriétaire. Cette avenue va être amenée à évoluer car un la fac dentaire va déménager et un nouveau campus sportif accueillera les futurs professeurs de sport (STAPS). Ce site a également été choisi pour accueillir le puits de géothermie qui permettra aux Montrougiens de profiter d'une énergie durable, décarbonée et à prix fixe. De plus, la Ville travaille également avec la Ville de Paris sur un projet d'aménagement et d'embellissement devant le cimetière de Montrouge pour avoir une belle entrée de ville côté République Nord et avenue Henri Ginoux. Enfin la Ville de Paris souhaite réaménager la Porte d'Orléans, ce qui pourrait aussi faire évoluer l'entrée de ville en complément du projet de réaménagement de la RD 920.

- Concernant le mur du cimetière de Bagneux qui va être refait pour le projet de la promenade des deux gares, certains membres espèrent que les travaux n'auront aucun impact sur la faune et la flore très riche en diversité (écureuils, renard, oiseaux, etc...).

- Quelques remarques sur les problèmes de dépôts sauvages et la gestion des encombrants depuis le passage de l'enlèvement à la demande qui a du mal à être respecté de tous.

Monsieur le Maire remercie les membres du comité pour leur implication et redonne la parole à Madame LESUEUR, Présidente du Comité de quartier.

Rôle et missions du Comité de quartier et présentation de la charte.

➤ Les principales missions :

Le Comité de quartier PROPOSE :

Les habitants sont les premiers experts du quartier.
Mettre en œuvre leurs suggestions, c'est répondre au mieux aux attentes et besoins du quartier.

Le Comité de quartier DONNE SON AVIS :

Lieu d'échange et de co-construction, cette instance permet d'aborder les pré-projets de la Ville avant leur mise en œuvre concrète.

Le Comité de quartier CONTRIBUE :

L'amélioration du cadre de vie n'est pas du seul ressort de la Municipalité.

Les membres du comité de quartier initient des actions qui favorisent la participation citoyenne à la vie du quartier

➤ **Recueil des avis sur la charte :**

La charte des Comités de quartier a été envoyée à l'ensemble des membres pour qu'ils en prennent connaissance en amont. Les membres ont jusqu'au 15 mars pour faire remonter leurs remarques afin que celle-ci soit modifiée et votée lors du prochain Conseil Municipal, sachant que la Charte est unique à tous les comités de quartier (**charte votée par le Conseil Municipal le 28 mars 2024 , voir pièces jointes**).

Modalités de fonctionnement des réunions du comité de quartier :

Définition des modalités de prise de parole, des temps de parole, des modes de décision...

- concernant les absences, ils ont voté à l'unanimité pour que les membres absents 3 fois sans s'excuser ou 5 fois consécutivement, même en étant excusés, soient remplacés.

- les membres souhaitent que les dates des futures réunions soient communiquées au moins un mois avant.

Le Pôle démocratie participative informe les membres que la prochaine réunion aura lieu le mardi 23 avril 2024 à 18h30 à l'Hôtel de Ville.

Remerciements de Madame Marie-Sophie LESUEUR et de Monsieur Maxime VETILLARD pour les échanges. Ils mettent ensuite fin à la réunion à 21h.

Contact :

comitedequartier@ville-montrouge.fr

Tout sur la Démocratie participative à Montrouge :

<https://jeparticipe.ville-montrouge.fr/>

Inscription à Actu'Montrouge, la Newsletter de la ville :

<https://www.ville-montrouge.fr/497-newsletter.htm>

Plan du quartier en pièce jointe (pour rappel, le comité définira le tracé de la balade urbaine 2024 lors de la prochaine réunion).

**LES PROJETS
À VENIR DANS
VOTRE QUARTIER**

RAFRAICHISSEMENT DU SQUARE RENAUDEL

Le projet

- ❖ Installation d'un **RÉSEAU D'ARROSAGE AUTOMATIQUE**
– Plan Pelouses vertes
- ❖ **DÉMINÉRALISATION** et **DÉSIMPÉRMÉABILISATION** des sols :
 - ❖ plus de fraîcheur,
 - ❖ plus de biodiversité
 - ❖ Meilleure gestion de l'eau
- ❖ Des **JEUX D'EAU** : des dalles de brumisation devant le kiosque



Livraison du square engazonné : avril 2024

JARDIN AROMATIQUE ET FRUITIER AU COEUR DU PARC MESSIER

Le projet

330m²
De superficie

40
Arbustes
fruitiers

40
Arbustes
ornementaux

564
Plantes
comestibles

- ❖ Des **PLANTATIONS COMESTIBLES ACCESSIBLES** à tous : 40 arbustes fruitiers, 564 plantes comestibles
- ❖ Une **DENSIFICATION DE LA VÉGÉTALISATION** pour embellir le parc : plantations de 40 arbustes ornementaux et engazonnement de 35 m².
- ❖ Un jardin nourrissant et abritant le vivant pour favoriser la **BIODIVERSITÉ LOCALE**
- ❖ Une **JARDIN OPTIMISÉ** : arrosage automatique, optimisation des surfaces fertiles et paillages, création de cheminement pétons



LA PROMENADE DES DEUX GARES

Objectifs

- ✓ Proposer un aménagement fonctionnel de voirie pour tous les moyens de déplacement
- ✓ Créer une promenade plantée pour les piétons
- ✓ Développer la végétalisation

Le projet

- ❖ **TRANSPORTS EN COMMUN** : une voie en site propre dans les 2 sens de circulation
- ❖ **PIÉTONS & VÉGÉTALISATION** :
 - une promenade plantée entre les deux gares, côté Montrouge et côté Bagneux
 - Le recul du mur du cimetière de 8m pour élargir la promenade (accord de la Ville de Paris)
- ❖ **CYCLISTES** : une piste cyclable à double sens, côté cimetière
- ❖ **AUTOMOBILISTES** : maintien du double sens



AVENUE PIERRE BROSSOLETTE

Objectifs

- ✓ Développer la **végétalisation**
- ✓ Apaiser la **circulation**
- ✓ Favoriser les **mobilités douces**

Le projet

- ❖ Un projet du **DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE**, en collaboration avec les Villes de Montrouge et Malakoff
- ❖ Création d'une piste **CYCLABLE DOUBLE VOIE** côté Montrouge
- ❖ **VÉGÉTALISATION** et **ÉLARGISSEMENT** des trottoirs profitant aux promeneurs et riverains

Le calendrier prévisionnel

- 2023** : Préparation du marché de maîtrise d'œuvre
- 2024-2025** : Études opérationnelles
- 2026** : Passation et attribution des marchés de travaux
- 2026-2027** : Travaux



LES HALLES DE MONTRouGE

Genèse

- ✓ Départ de la société les Éditions, logée au 80 Av. de la Marne
- ✓ Projet de reconstruction initial par Lefebvre Sarrut : immeuble de bureaux
- ✓ Intervention de la Mairie avec proposition de mutualisation des parcelles : 80 Av. de la Marne et Marché de la Marne
- ✓ Co-construction d'un projet ambitieux au service des Montrougiennes et des Montrougiens

Le projet « Les Halles de Montrouge »

- ❖ Un **PARC** structurant de 4 300m²
- ❖ Des **COMMERCES** de proximité (marché couvert, restaurant, boulangerie...)
- ❖ Des traversées et **MOBILITÉS** apaisées,
- ❖ Des **LOGEMENTS** pour tous avec rénovation de l'existant (270 logements),
- ❖ Un nouvel **ESPACE CULTUREL ET ASSOCIATIF**,
- ❖ Un équipement pour la **PETITE ENFANCE**,
- ❖ Un programme visant l'**EXCELLENCE ÉNERGÉTIQUE & ENVIRONNEMENTALE** et répondant aux exigences de la Ville en matière d'**ESTHÉTIQUE URBAINE**.

Découvrez le détail du projet sur le site jeparticipe.ville-montrouge.fr

Début des travaux : 2^e trimestre 2026



LE HAUT MESNIL

La genèse du projet

- ❖ Création par le Département des Hauts-de-Seine d'un **GYMNASE** dans le collège du Haut Mesnil avec de **NOUVEAUX ACCÈS** depuis l'avenue de la Marne et restauration de la **CANTINE**
- ❖ Opportunité pour la Ville de proposer un projet et offrir de **NOUVEAUX SERVICES** aux Montrougiens

L'ambition du projet

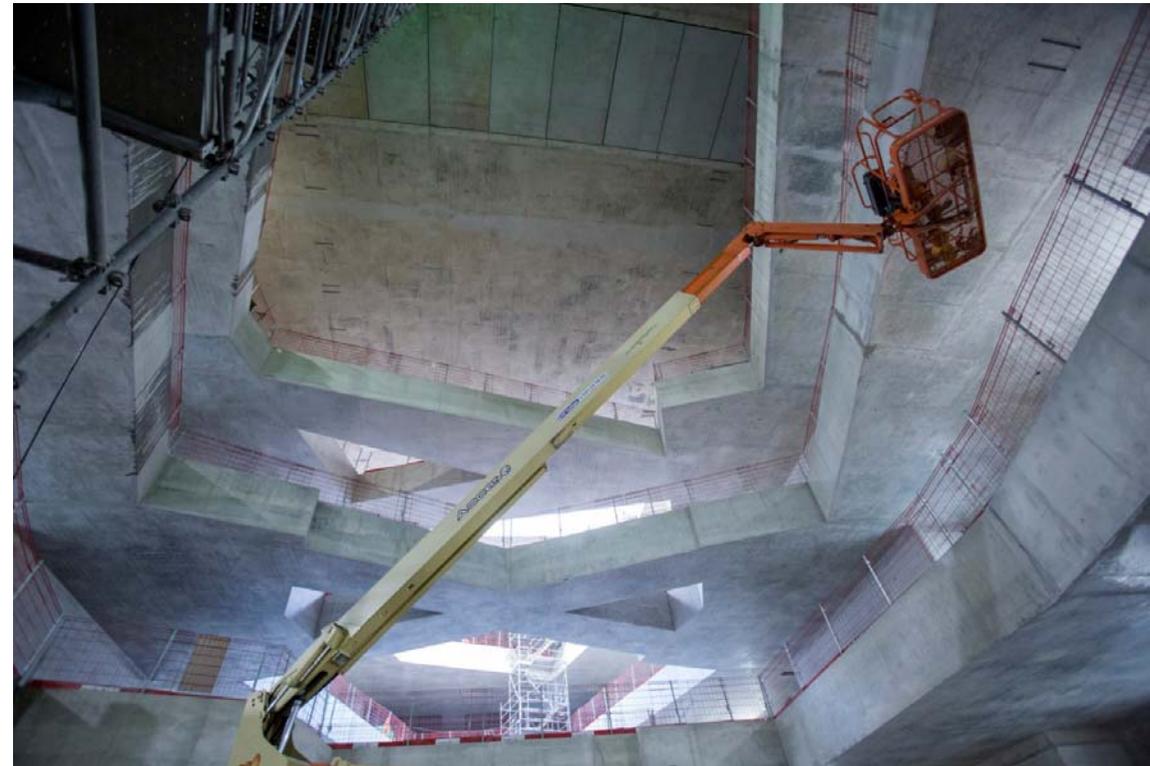
- ❖ **VÉGÉTALISATION** et création d'une **PLACE** sur l'avenue de la Marne pour les promeneurs et riverains
- ❖ Installation du nouveau **COMMISSARIAT** de police nationale
- ❖ Offre de nouveaux **LOGEMENTS** et **COMMERCES**

Présentation du projet et concertation des habitants au printemps 2024



LA GARE CHÂTILLON-MONTRouGE

- ❖ **2025** : Arrivée de la ligne 15 sud du métro du Grand Paris Express à « Châtillon Montrouge »
- ❖ **95 000 VOYAGEURS** prévus par jour
- ❖ **38 000 HABITANTS** dans un rayon de 1 km autour de la gare
- ❖ **30 M** profondeur des quais
- ❖ **22 MINUTES** : Montrouge > La Défense avec le Grand Paris Express



LE QUARTIER DE LA GARE CHÂTILLON-MONTROUGE

Objectifs

- ❖ Répondre aux **DEMANDES DE L'ETAT** de construire des logements autour des quarter de gares du Grand Paris Express
- ❖ Offrir un **NOUVEAU LIEU DE VIE ET DE DESTINATION** aux Montrougiennes et Montrougiens avec :
 - Des **ESPACES VERTS**
 - Une **VIE DE QUARTIER**, des **COMMERCES**

Finalisation des études en 2024

